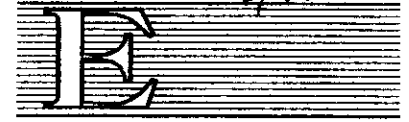


20192



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.20/28
1er avril 1994

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quinzième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)
26-30 avril 1994

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-neuvième session de la Commission/
vingtième réunion de la Conférence
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)
2-5 mai 1994

**RENFORCEMENT DE LA CAPACITE OPERATIONNELLE DE LA CEA :
RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES; SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES**

I. INTRODUCTION

1. Par l'adoption de la résolution 33/202 du 29 janvier 1979 lors de sa trente-troisième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a formellement conféré le statut d'agence d'exécution aux commissions régionales.

2. En donnant aux commissions régionales le statut d'agence d'exécution, l'Assemblée générale reconnaissait le rôle important que celles-ci devaient jouer dans les secteurs de l'assistance technique vis-à-vis les Etats membres. Cette décision, permettait également aux commissions d'avoir accès à des ressources plus importantes, notamment par le truchement des fonds des programmes spécialisés des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), c'est ainsi que la CEA a eu accès à des ressources supplémentaires plus conséquentes. Ce qui lui a permis d'accroître ses activités de coopération technique pour le bénéfice des Etats membres. La Commission a eu tout au long de son mandat en tant qu'agence d'exécution à intervenir dans des domaines aussi variés que l'industrie, l'agriculture, la science et la technologie, la gestion des administrations publiques, la gestion des ressources humaines, l'énergie..

3. Le présent rapport vise à faire le point sur la situation actuelle des ressources extrabudgétaires de la Commission, les perspectives de mobilisation de ressources et les conséquences sur les activités de coopération techniques y découlant.

4. S'il est vrai que ce genre de rapport est régulièrement présenté à la Conférence des ministres, celui de cette année revêt une importance toute particulière. En effet, le montant des ressources extrabudgétaires de la CEA a représenté jusqu'à ces dernières années l'équivalent de la moitié des ressources du budget régulier de la Commission. Cette répartition quasi équilibrée a changé d'une façon alarmante ces dernières années comme on peut le constater ci-dessous :

	Budget régulier	Ressources extrabudgétaires
1990-1991	90 021 700	45 647 531
1992-1993	133 812 080	28 968 266

II. ETAT DES RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES PAR SOURCES DE FINANCEMENT

5. Les ressources que la CEA a mobilisé ces dernières années, lui ont permis de répondre de façon satisfaisante aux requêtes d'assistance technique des Etats membres et de mener à bien des activités opérationnelles utiles pour le développement du continent. On peut classer les sources de financement de la Commission en deux catégories. La première catégorie comprend de manière générale les agences ou les fonds du système des Nations Unies, la deuxième catégorie comprend les pays non africains, les banques et fonds de développement ainsi que diverses fondations. Nous donnons ici un bref aperçu de l'état de financement de ces diverses sources.

A. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique (FASNUDA)

6. Ce Fonds crée en 1977 est essentiellement alimenté par des contributions volontaires des Etats africains. Il est également ouvert aux pays et organismes non africains, partenaires de développement du continent africain. Compte tenu des difficultés de toutes sortes et particulièrement financières que les Etats africains continuent de rencontrer, leurs contributions volontaires au FASNUDA sont allées s'amenuisant.

7. En effet ce déclin est illustré par la constatation que la première Conférence du FASNUDA a enregistré une annonce totale de 4 443 447 dollars E.-U. alors que le total des annonces faites à la dernière Conférence s'est chiffré à la somme de 299 459 dollars.

8. Un tableau est annexé au présent rapport qui indique en détail les annonces de contributions faites, les paiements effectués et les arriérés restant à verser.

9. Cette diminution progressive des montants annoncés est aggravée par le non paiement de ces contributions devenu plus fréquent. Heureusement que les versements effectués dans le compte FASNUDA génèrent avant leur utilisation des intérêts importants. Cela explique que le secrétariat ait pu disposer en 1992 et 1993 d'un montant total de 2 337 443 dollars prélevé en 1992-1993 sur les ressources du FASNUDA pour financer des activités opérationnelles notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la coopération régionale et l'intégration économique, des ressources naturelles, de l'environnement de l'intégration des femmes dans le développement, et de l'information pour le développement (PADIS).

B. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

10. Le Programme des Nations Unies pour le développement est le premier partenaire financier de la CEA en matière de ressources extrabudgétaires. Ces contributions représentent plus de 50% des ressources extrabudgétaires totales de la CEA. Pendant l'exécution du quatrième cycle du PNUD, les ressources disponibles pour la CEA étaient de l'ordre de 51 406 334 dollars. Cependant les indications pour le cinquième cycle qui a commencé depuis 1992 sont jusqu'à présent négligeables. En effet pour le biennium 1992-1993 la contribution du fonds s'élève à 15 034 630 dollars. Ce qui représente en fait un report du solde du quatrième cycle.

11. Ce désengagement apparent du PNUD est paradoxalement le résultat d'un effet pervers de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, qui met l'accent sur une plus grande implication des pays et de leurs organisations non gouvernementales dans l'exécution des projets. Cette nouvelle disposition qui implique davantage les Etats dans la mise en oeuvre de leurs projets et programmes a pour conséquence immédiate la réduction du volume des fonds que le PNUD avait l'habitude de mettre à la disposition des agences - comme la CEA - pour l'exécution de projets sous-régionaux et régionaux, cela malgré le fait que le rôle des commissions régionales et leurs compétences soient reconnus en matière de coopération et d'assistance technique.

C. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

12. Parmi les partenaires de la CEA, cette institution vient en deuxième position en terme de volume des ressources généralement allouées à la Commission.

13. Au cours du biennium 1992-1993 Le FNUAP a attribué à la CEA un montant total de 4 799 606 dollars pour soutenir son action notamment dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités des Etats africains en matière de population. Ces ressources du FNUAP ont également servi à aider la CEA dans l'organisation de la troisième Conférence africaine sur la population. Enfin le FNUAP a apporté une contribution importante aux frais d'administration et aux activités techniques du Regional Institute for Population Studies (RIPS) et de l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) qui sont des institutions parrainées par la CEA.

14. Il y a lieu d'observer ici également que pendant la période 1992-1993 le volume de ressources allouées par le FNUAP à la CEA, a connu une baisse significative par rapport aux allocations précédentes, ceci pour les causes indiquées pour le PNUD.

D. Programme régulier des Nations Unies pour la coopération technique

15. Cette section du budget du Secrétariat des Nations Unies a toujours été une source financière traditionnelle de la CEA, qui a permis à la Commission de soutenir un programme de service de conseils pour les Etats membres dans des domaines variés. Les fonds de cette source de financement ont enregistré un accroissement substantiel passant de 4 500 000 dollars en 1992-1993 à 8 200 000 dollars en 1994-1995, suite à la décentralisation des services des conseillers régionaux, dans le cadre de la restructuration des services économiques et sociaux des Nations Unies. Cette augmentation va renforcer la capacité de la Commission dans ce domaine.

E. Les partenaires bilatéraux

16. En 1992 et 1993 l'apport des partenaires bilatéraux européens (notamment la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande, l'Italie, la Suède, la Belgique) et non européens [notamment l'Inde, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, la Banque islamique de développement (BID)] s'est chiffré au total à la somme de 2 261 087 dollars. Quand on compare ce montant à celui du montant total alloué à la CEA par les mêmes partenaires bilatéraux pendant les années 1990 et 1991, on constate une diminution du volume des ressources due à la récession économique générale caractérisée par un taux de chômage grandissant dans ces pays; ceci a conduit certains d'entre eux à concentrer leur aide publique pour le développement dans des domaines nouveaux tels que l'aide d'urgence humanitaire, la santé, les réfugiés, la démocratie, etc., qui ne sont pas directement du mandat de la CEA. Les ressources consenties par les partenaires bilatéraux soit en versements directs, soit sous la forme de prestation de services d'experts nationaux ont permis à la CEA d'exécuter des projets et autres activités de coopération technique inspirés de son programme de travail biennal prioritaire notamment dans les domaines de la formation et du perfectionnement, de l'industrie, du secteur informel, de l'intégration des femmes dans le processus de développement, de la science et technologie, de la gestion des entreprises, de la participation populaire au développement, de l'information pour le développement (PADIS), de politiques de développement social.

III. PROBLEMES ET PERSPECTIVES LIES A LA MOBILISATION DES RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES

17. De ce qui précède, on retiendra que le montant total des ressources extrabudgétaires utilisées en 1992-1993 par la CEA pour l'exécution de ses projets, programmes et autres activités de coopération technique se récapitule comme suit :

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement africain	2 337 443
Programme des Nations Unies pour le développement	15 034 630
Fonds des Nations Unies pour la population	4 799 606
Programme des Nations Unies pour la coopération technique	4 535 500
Bilatéraux	2 261 087
	<hr/>
	28 968 266

18. Les annexes I et II du présent rapport fournissent plus de précisions sur les origines de ces ressources et sur leur répartition par secteur de développement.

19. Il est regrettable de constater que le montant total (28 968 266 dollars) des ressources extrabudgétaires disponibles pour la période 1992-1993 a diminué de 63 % par rapport à celui du biennium 1990-1991 qui était de 45 647 531 dollars.

20. Plus tenus encore sont les espoirs de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour la période biennale 1994-1995.

21. En effet, les estimations de fonds extrabudgétaires pour cette période telles que calculées sur la base des accords déjà conclus et des négociations en cours ne dépasseront pas 15 000 000 dollars.

22. Certes, les causes de cette chute régulière et vertigineuse des ressources extrabudgétaires de la CEA sont bien connues : la dégradation de la situation financière des partenaires de la CEA, les changements intervenus dans leurs ordres de priorités et domaines d'interventions, la faveur accordée de plus en plus à la coopération bilatérale directe avec les Etats et les ONG plutôt qu'avec les institutions et organisations intergouvernementales et multinationales, la préférence grandissante accordée à l'aide humanitaire et à l'assistance militaire au nom du droit d'ingérence internationale, les programmes visant la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, etc.

23. Malgré tout, il convient de remarquer que cette diminution de ressources extrabudgétaires intervient malheureusement au moment où les activités de coopération technique revêtent une importance particulière pour le continent africain. En effet, l'évaluation des résultats économiques de l'Afrique au cours des années 80, reconnaît sans détour que la décennie passée a été perdue du point de vue du développement africain. En outre, la région africaine vient d'entrer dans une nouvelle décennie de développement dont les résultats seront déterminants pour la survie des Etats africains et pour la paix et la sécurité globale. En termes clairs, il s'agit pour l'Afrique de redresser sa situation économique caractérisée par :

- a) Une production en baisse dans tous les domaines (agricole, industrielle, alimentaire);
- b) Des prix d'exportation de matières premières en baisse régulière alors que les prix d'importation des produits manufacturés sont en hausse constante;
- c) Un taux de croissance démographique très élevé;
- d) Une dette extérieure qui s'accroît d'année en année;
- e) Des programmes d'ajustement structurel aux conséquences de plus en plus amères et néfastes;
- f) Un ralentissement considérable des flux de ressources financières extérieures;
- g) Une instabilité politique et un malaise social qui se manifestent de plus en plus violemment.

24. Tous ces facteurs conjugués expliquent clairement combien il est urgent que des initiatives nouvelles soient prises afin de mobiliser les ressources tant internes qu'extérieures nécessaires au redressement de cette situation économique et sociale catastrophique de l'Afrique.

25. C'est dans cette perspective que le secrétariat de la CEA a décidé d'entreprendre une analyse profonde de l'ensemble des questions relatives à ses ressources extrabudgétaires et à définir une stratégie de mobilisation et de gestion de cette catégorie de ressources. Pour la mise en oeuvre de cette stratégie un certain nombre de mesures ont été prises parmi lesquelles figurent ce qui suit :

a) Engager dans l'action de mobilisation de ressources, tous les cadres supérieurs de la CEA notamment le Secrétaire exécutif en personne et les chefs de Division;

b) Créer un comité de haut niveau (présidé par le Secrétaire exécutif) dont le rôle principal sera de définir la politique de mobilisation de ressources. Ce comité aura également à se prononcer sur toutes les propositions de projets et programmes de la CEA avant leur soumission à des sources de financement;

c) Créer au sein du secrétariat une cellule dont la fonction principale sera la coordination et le suivi des activités de mobilisation et de gestion des ressources extrabudgétaires de la CEA;

d) Préparer des fiches techniques sur toutes les sources de financement présentes et potentielles. Ces fiches à actualiser régulièrement devront contenir les informations pertinentes relatives à la politique d'aide au développement des pays et institutions partenaires de la CEA;

e) Constituer un portfolio de projets inspirés du programme de travail et des priorités de la CEA. Le secrétariat devra s'assurer que les projets à inclure dans ce portfolio seront d'une excellente qualité susceptible de retenir l'attention des sources de financement. A cet égard il faut préciser qu'une liste existe qui contient des projets de qualité relatifs à la Décennie des transports et des communications en Afrique, à la coopération régionale, aux statistiques, à la Décennie du développement industriel de l'Afrique, aux ressources naturelles, au développement humain, à l'administration publique et la gestion, au développement social, à l'agriculture, à la promotion des femmes, à la population, à l'information pour le développement (PADIS). Cette banque de projets servira désormais de base de données pour les négociations de la CEA avec ses partenaires - sources de financement;

f) Revoir, en vue de les améliorer, les relations de la CEA avec ses partenaires en matière d'exécution de projets. A cet égard, il convient de rappeler que le principal partenaire de la CEA en cette matière est le PNUD. Compte tenu des difficultés financières de cette institution, notamment celles de ses Bureaux pour l'Afrique et pour les pays arabes, il a été convenu que :

i) La CEA et le PNUD entreprendront désormais des activités conjointes pour la mobilisation de ressources. C'est dans ce contexte que se place la proposition de réserver systématiquement une partie des CIP nationaux (1%) pour le financement de projets sous-régionaux et régionaux reconnus dignes de soutien par les Etats africains concernés, le PNUD et la CEA. Il est vivement souhaitable que cette mesure soit discutée par les prochaines assises de la Conférence des ministres, car de son application dépendra la possibilité ou non pour le Bureau africain du PNUD de financer certains des projets et autres activités opérationnelles prioritaires que la CEA lui a soumis;

ii) Avec le FNUAP il a été convenu que la CEA sera plus impliquée dans l'exécution des activités de population au niveau national notamment à travers d'une part les équipes multidisciplinaires que le FNUAP a installées récemment à Harare, à Dakar et à Addis Abeba, d'autre part l'unité de coordination établie au sein du secrétariat de la CEA;

iii) Pour ce qui concerne ses partenaires bilatéraux traditionnels (France, Inde, Canada, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suède, Finlande, Japon), ou multilatéraux (BID, BADEA), la CEA a décidé de rendre plus vivaces ses relations par des rencontres régulières avec les représentants de ses pays ou institutions dans le but de passer en revue les projets exécutés conjointement et d'arrêter le contenu ainsi que les modalités des programmes futurs. Dans ce cadre le Secrétaire exécutif de la CEA a déjà eu des séances de travail avec des autorités canadiennes, belges, italiennes, hollandaises et celles de la Banque africaine de développement (BAD) et de la BID;

g) Diversifier le nombre de partenaires de la CEA. Pour ce faire, le secrétariat de la CEA a décidé de prospector les possibilités d'une coopération plus effective avec le Japon, le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), l'Union européenne (UE), les institutions de Bretton Woods, les pays et fonds du Golf, la Fondation pour la création de capacités en Afrique (ACBF), le Fonds global pour l'environnement (GEF), la Coalition globale pour l'Afrique (CGA). Des réunions de travail ont eu lieu dans ce sens avec certains de ces partenaires potentiels notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), les ACP, l'UE, la CGA, l'ACBF et le Japon. Ces rencontres ont certes permis à la CEA d'avoir des échanges fructueux avec ces partenaires potentiels et même dans certains cas, de tracer le cadre de leur coopération future.

26. Néanmoins, il convient de souligner que si les nombreuses initiatives entreprises ces deux dernières années par la CEA ont permis de redynamiser ses relations extérieures, ces nouvelles relations n'ont malheureusement pas encore été porteuses de fruits du point de vue de la mobilisation de ressources.

IV. CONCLUSION

27. Ce bref aperçu de la situation des ressources extrabudgétaires pour la période biennale 1992-1993 et les estimations pour 1994-1995 montre de façon indubitable que la Commission se trouve dans une impasse financière et, de façon paradoxale, plus les ressources extrabudgétaires diminuent, plus les demandes d'assistance et les activités opérationnelles augmentent.

28. La Commission se retrouve donc dans la situation, où elle doit pleinement satisfaire aux demandes grandissantes des Etats membres avec des ressources décroissantes. Jusqu'à présent, la Commission a pu, malgré la difficile situation financière, faire face à ses responsabilités, mais cela risque de ne plus être le cas pour le biennium en cours. En effet les projections des ressources extrabudgétaires n'excèdent pas 15 000 000 dollars, ce qui représente une baisse de près de 48% du montant des fonds du biennium 1992-1993, fonds qui avaient déjà baissés de 63% par rapport au biennium 1990-1991.

29. Cette situation interpelle autant les Etats membres que les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Les premiers pour qu'ils fassent plus d'efforts notamment dans le montant des annonces de contributions et le paiement des arriérés au FASNUDA, et dans la possibilité d'utilisation d'une fraction du CIP pour le financement de projets sous-régionaux et régionaux, les deuxièmes, pour qu'ils ne diminuent pas de façon drastique leurs contributions aux fonds extrabudgétaires, au pire, qu'ils les renouvellent à l'identique. Cette implication plus accrue des Etats membres et des partenaires, couplée avec la nouvelle stratégie de mobilisation de fonds extrabudgétaire envisagée, permettra à la Commission de mener à bien sa mission vis-à-vis ses Etats membres.

ANNONCES DE CONTRIBUTIONS DES PAYS AFRICAINS AU FASNUDA

Pays/ Inst.	1977	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	ANN. CONT. NEW YORK	TOTAL ANN. CONT.	TOTAL PAIEMENT	ARRIERES
Algérie	500 000										500 000	500 000	
Angola								10 000			10 000		10 000
Bénin	40 000		5 000	5 000					5 000	1 000	56 000	40 500	15 500
Botswana		20 000	25 000	10 000	12 000					11 852	78 852	78 852	
Burkina Faso	819 206										819 206	819 206	
Burundi	20 000		20 000							14 815	54 815	33 367	21 448
Cameroun	40 000	40 000							3 704	168 081	311 785	140 000	171 785
République centrafricaine	12 000				21 052					2 941	35 993	33 552	2 441
Tchad	20 000										20 000	20 000	
Congo			40 000		60 000				50 000		150 000	73 175	76 825
Egypte		50 000							100 000		150 000	50 000	100 000
Ethiopie	73 010						14 493	14 493			101 996	87 503	14 493
Gabon			40 000		21 052						61 052	61 052	
Gambie	5 000								30 000		35 000	5 000	30 000
Ghana	50 000						20 000			10 000	80 000	45 000	35 000
Guinée							4 000			1 000	35 000	30 000	5 000
Guinée Bissau			595		926		5 000				6 521	595	5 926
Guinée équatoriale							2 000				2 000	2 000	
Lesotho		7 000					38 872				45 872	7 000	38 872
Kenya	59 259	60 000	70 000	72 000	75 000	11 429					347 688	93 683	254 005
Libéria	15 000	20 000	20 000								55 000	50 580	4 420
Jamahiriya arabe libyenne	100 000	200 000	200 000			100 000					600 000	500 000	100 000
Madagascar									1 041		1 041	1 041	

Pays/ inst.	1977	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	ANN. CONT. NEW YORK	TOTAL ANN. CONT.	TOTAL PAIEMENT	ARRIERES
Malawi							2 000	2 500	3 000		7 500	2 000	5 500
Mali		25 000	25 000								50 000	4 346	45 654
Mauritanie	10 000										10 000	10 000	
Maurice	10 000	20 000									30 000	30 000	
Maroc		500 000	500 000								1 000 000	200 000	800 000
Namibie								2 000	50 000		52 000	2 000	50 000
Nigeria	1 594 896		200 000	200 000	150 000	50 000	50 000	50 000	100 000	17 407	2 412 303	2 262 303	150 000
Niger		10 000		16 529		10 000					36 529	25 956	10 573
Rwanda	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000				105 000	75 000	30 000
Sao Tomé-et- Principe										5 000	5 000		5 000
Sénégal	150 000	50 000					9 000		56 000	3 000	268 000	196 560	71 440
Sierra Léone	40 000	20 000	30 000		10 000		10 000				110 000	61 306	48 694
Somalie			30 000								30 000	30 000	
Soudan	50 000						5 000	10 000			65 000	50 000	15 000
Tanzanie	500 000	250 000	50 000			20 000					820 000	826 506	(6 506)
Togo		20 000	10 000		10 000	10 000	10 000				60 000	55 000	5 000
Tunisie				80 000							80 000	86 493	(6 493)
Ouganda	10 100							17 853	12 170		40 123	10 100	30 023
Zaire	156 976	87 663	250 000			50 000	50 000	50 000		8 500	653 139	550 639	102 500
Zambie	153 000	170 000	40 000	40 000			15 000			2 687	420 687	420 687	
Zimbabwe			20 000	26 040			80 000			34 458	160 498	80 498	80 000
BAD		250 000									250 000	250 000	
Union personnel CEA						40 000						40 000	
Total	4 443 447	1 814 663	1 620 595	464 569	435 030	306 429	330 365	156 846	410 915	280 741	10 263 600	7 941 500	2 322 100

Notes :

Burkina Faso : Contribution de 1977 est espécés sous forme d'infrastructure et d'équipement au Centre de télédétection de Ouagadougou.
 Ethiopie : Contributions de 1989 et 1991 en espécés (30 000 birr chaque).
 Egypte : Contributions en 1985 en nature : 3 experts (\$400,000); 35 bourses (\$420,000). Contribution de 1993 : experts (\$100 000).
 Zambie : Contributions de 1977 et 1979 en nature sous forme d'installations et de services pour le siège du MULPOC de Lusaka.
 Sénégal : Contributions de 1993 en nature sous forme d'infrastructure au Centre régional de la technologie.
 Nigéria : Contribution de 1993 : 25% pour le programme femmes au développement. MULPOC de Niamey.

CONTRIBUTIONS DES PAYS NON-AFRICAINS

PAYS/ AGENCE	1977	1979	1981	1983	1985	1987	1989	1991	1993	ANN. CONT. NEW YORK	TOTAL ANN. CONT.	TOTAL PAIEMENT	ARRIERES
Chine				51 021				57 582	600 000		708 602	51 020	657 582
Allemagne				286 000							286 000	286 000	
Inde				1 350 000	400 000						1 750 000	1 750 000	
Brésil										10 000	10 000	5 000	5 000
Colombie										4 087	4 087	2 047	2 040
Cypr										2 000	2 000	2 000	
France							66 000	71 249	72 727		209 976	137 249	72 727
Corp. Carnegie							176 000				176 000	176 000	
Total				1 687 020	400 000		242 000	128 831	672 727	16 087	3 146 665	2 409 316	737 349
Grand total	4 443 447	1 814 663	1 620 595	2 151 589	835 030	306 429	572 365	285 677	1 083 642	296 828	13 410 265	10 350 816	3 059 449

Annexe I

Ressources allouées aux activités de coopération technique
et aux projets opérationnels, par source
(en milliers de dollars E.-U)

Sources	1992-1993
a) Programme coopération technique	4 535 500
b) Programme des Nations Unies pour le développement	15 034 630
c) Fonds des Nations Unies pour la population	4 799 606
d) FASNUDA	2 337 443
e) Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique	194 786
f) Bilatéraux	2 261 087
i) Bilatéraux européens	1 552 465
Belgique	32 600
Finlande	80 000
France	78 562
Allemagne	551 762
Italie	245 536
Pays Bas	495 358
Suède	68 647
ii) Bilatéraux non-européens	708 621
Canada	328 664
Japon	90 346
Banque islamique du développement	47 730
Inde	20 317
Fondation Ford	425
Carnegie	116 387
Organisation internationale pour la migration	104 752
Grand total	29 163 053

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for a systematic approach to data collection and the importance of using reliable sources of information.

3. The third part of the document discusses the challenges and limitations of data collection and analysis. It notes that while data is essential for decision-making, it is not always easy to obtain or interpret, and there are often significant costs associated with data collection.

4. The fourth part of the document provides a detailed overview of the data collection process, from identifying the data needs to the final analysis and reporting. It includes a flowchart that illustrates the steps involved in the process.

5. The fifth part of the document discusses the importance of data security and privacy. It emphasizes that organizations must take appropriate measures to protect their data from unauthorized access and ensure that it is used in a responsible and ethical manner.

6. The sixth part of the document provides a summary of the key findings and conclusions of the study. It highlights the importance of data in decision-making and the need for a systematic approach to data collection and analysis.

7. The seventh part of the document discusses the implications of the findings for future research and practice. It suggests that further research is needed to explore the challenges and limitations of data collection and analysis in more detail.

8. The eighth part of the document provides a final summary and conclusion. It reiterates the importance of data in decision-making and the need for a systematic approach to data collection and analysis.

Annexe II

Ressources pour des activités de coopération technique
et pour des projets opérationels, par programme
(en milliers de dollars E.-U.)

Source et programme d'activités	1992-1993
a) PNUD	15 034 630
Alimentation et agriculture	104 647
Centre africain de recherche et de formation pour la femme	561 371
Cabinet du Secrétaire exécutif	424 153
Coopération économique	6 353 650
Industrie et établissements humains	1 012 834
Commerce internationale et finances	12 300
Ressources naturelles	728 422
Système d'information pour le développement	257 989
Administration publique et développement social	2 090 547
Planification et recherche	295 893
Statistique	731 427
Coordination et assistance technique	3 531
Transports, communications et tourisme	2 457 866
Sous-total	15 034 630
b) FNUAP	
Population	2 588 682
Statistiques	2 210 924
Sous-total	4 799 606
c) FASNUDA	
Alimentation et agriculture	207 813
Centre africain de recherche et de formation pour la femme	180 756
Cabinet du Secrétaire exécutif	4 381

Source et programme d'activités	1992-1993
Coopération économique	426 322
Industrie et établissements humains	154 761
Commerce internationale et finances	108 086
Ressources naturelles	417 741
Système d'information pour le développement	227 538
Population	171 203
Administration publique et développement social	2 323
Coordination des programmes	144 396
Planification et recherche	292 123
Transports, communications et tourisme	194 786
Sous-total	2 532 230
d) Bilatéraux	
Alimentation et agriculture	78 596
Centre africain de recherche et de formation pour la femme	386 959
Cabinet du Secrétaire exécutif	80 000
Industrie et établissements humains	20 317
Commerce internationale et finances	90 346
Ressources naturelles	196 717
Système d'information pour le développement	604 743
Population	91 126
Administration publique et développement social	209 854
Planification et recherche	291 286
Coordination et assistance technique	293 188
Sous-total	2 261 087
Grand total	\$29 163 053